

MODALITES DE PARTICIPATION POUR LES PARTICIPANTS FRANÇAIS

IMPORTANT :

1. Le présent document énonce les modalités de participation des partenaires¹ français à l'appel à projets (édition 2018) *pour la recherche en nanomédecine dans le cadre de l'ERA-NET EuroNanoMed III aux partenaires français.*
2. Les modalités de participation et recommandations importantes présentées dans ce document s'ajoutent aux dispositions figurant dans le texte de l'appel :
<http://www.euronanomed.net>
3. Il est nécessaire de lire attentivement le texte de l'appel à projets, l'ensemble du présent document ainsi que le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR (<http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>) avant de déposer une proposition de projet de recherche.

Date de clôture

Etape 1 : 16/01/2018, 17h00 (CET)

Etape 2 : 30/05/2018, 17h00 (CET)

Points de contact à l'ANR

Chargée de projet scientifique ANR

Virginie Mouchel

+33 (0)1 78 09 80 44

ENMCalls@agencerecherche.fr

¹ C'est-à-dire les partenaires ayant au moins une succursale ou un établissement en France

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA COLLABORATION

En lien avec les différents défis sociétaux, l'ANR a développé des partenariats multilatéraux avec ses homologues européens dans le cadre des actions européennes de type ERA-NET, ERA-NET COFUND ou initiatives de programmation conjointe (JPI). Ces actions sont complémentaires aux projets collaboratifs classiques des programmes cadres. Dans cette perspective, l'accent est mis sur un raisonnement pluriannuel de priorisation des activités européennes et d'articulation des outils nationaux et européens.

Afin de simplifier et de fluidifier les modalités de collaboration, et de contribuer à la construction de l'Espace Européen de la Recherche (EER), l'ANR a décidé de s'engager au sein de l'ERA-NET COFUND EuroNanoMed III.

L'objectif est de contribuer au financement des projets européens et internationaux, démontrant un haut niveau d'excellence scientifique, en soutenant la participation des équipes nationales.

Cet AAP associe des organismes de financement de la recherche de 16 pays Allemagne, Belgique, Canada, Espagne, Estonie, France, Grèce, Israël, Italie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Taiwan et la Turquie.

L'objectif de cet AAP est L'objectif de cet appel à projets est double: soutenir des projets de recherche transnationaux combinant des approchantes innovantes dans le domaine de la nanomédecine; et d'encourager et favoriser les collaborations transnationales entre des groupes de recherche publics et privés (académique, public/clinique, entreprises de toutes tailles).

Les projets pourront porter sur un des trois axes thématiques suivants :

- La médecine régénérative
- Le diagnostic
- Les systèmes de délivrance ciblée

2. MODALITES DE SOUMISSION

Dans le cadre de l'appel les projets seront soumis en deux étapes.

Les pré-propositions et les propositions de projet, rédigées en langue anglaise, devront être déposées par le coordinateur, sur le site de soumission de l'ERA-NET COFUND EuroNanoMed III, en respectant le format et les modalités demandés, disponibles sur le site :

<http://www.euronanomed.net>

La date limite de dépôt des dossiers de pré-propositions (étape 1) sur le site de soumission est fixée au **16/01/2018 à 17h00 (CET)**.

La date limite de dépôt des dossiers de propositions (étape 2) sur le site de soumission est fixée au **30/05/2018 à 17h00 (CET)**.

3. ELIGIBILITE

Pour être éligibles, les pré-propositions et les propositions doivent respecter les critères décrits ci-après, qui sont cumulatifs.

Critères d'éligibilité propres à l'ANR :

- Un déposant (i.e. chercheur) **ne peut être impliqué dans plus de 3 propositions déposées dans le cadre du Plan d'action 2018** (tous appels confondus) soit au maximum : une coordination et 2 partenariats ou 3 partenariats.
Cet appel à projet s'inscrit dans le cadre du Plan d'action 2018.

- **Caractère complet**

La pré-proposition doit être déposée sur le site de soumission à la date de clôture de soumission des pré-propositions. Aucun document n'est admis après cette date. Une proposition complète doit comprendre :

1. Titre et acronyme du projet.
2. Durée du projet.
3. Financement total demandé.
4. Sous-thématique.
5. Mots-clés.
6. Résumé.
7. Nom et affiliation du coordinateur de projet.
8. Noms et affiliations des principaux partenaires participant au projet.
9. Description du projet.
10. Diagrammes du plan de travail, calendrier, interconnexions entre les travaux.
11. Facultativement :
 - Liste de références.
 - Diagrammes, illustrations.
12. Plan financier
13. Bref CV des partenaires
14. Date et signature du coordinateur.

Il est indispensable de respecter les indications et limitations indiquées dans le modèle fourni sur le site de l'ERA-NET EuroNanoMed III, dont le lien figure en page 1.

La proposition doit être déposée sur le site de soumission à la date de clôture de soumission des propositions. Aucun document n'est admis après cette date. Une proposition complète devra comprendre :

- Données de base du projet:
 - Titre et acronyme.
 - Durée du projet.
 - Budget total demandé.
 - Mots-clés
 - Résumé du projet.
 - Noms et affiliations des principaux partenaires participant au projet.
- Description du projet:
 - Contexte et état de l'art dans le domaine et résultats préliminaires obtenus par les membres du consortium.
 - Description des objectifs.
 - Résultats préliminaires.
 - Plan de travail.
 - Diagrammes du plan de travail, calendrier, interconnexions entre les travaux.
 - Justification du budget demandé.
 - Valeur ajoutée de la collaboration transnationale.
 - Impact potentiel et exploitations attendues du projet.
 - Description des brevets et position actuelle / future à l'égard des droits de propriété intellectuelle, à la fois au sein et en dehors du consortium, le cas échéant.
 - Questions éthiques et juridiques.
 - Plan financier global et de chaque partenaire.
 - Interaction possible avec des infrastructures européennes.
 - Description de la participation industrielle et / ou des organisations de patients.
 - Justifications scientifiques du budget demandé.

- CV pour le coordinateur et chaque chercheur principal participant.
 - Date et signature du coordinateur.
- **Thèmes de collaboration scientifique**
Une pré-proposition ou une proposition doit correspondre à un thème de collaboration scientifique tel que précisé dans l'appel dont le lien est en page 1.
- **Caractère unique**
Une pré-proposition ou une proposition ne doit pas être semblable en tout ou partie à une autre pré-proposition ou proposition soumise à l'édition à laquelle se rattache cet appel ou ayant donné lieu à un financement de l'ANR.
Le caractère semblable est établi lorsque les pré-propositions ou les propositions en cause (dans leur globalité ou en partie) décrivent des objectifs principaux identiques, ou résultent d'une simple adaptation, ET impliquent des équipes majoritairement identiques.

Critères d'éligibilité qui s'appliquent dans le cadre de l'appel émanant de l'ERA-NET COFUND EuroNanoMed III :

Les consortia participants aux projets déposés dans cet appel devront être composés d'équipes ayant des expertises dans au moins deux des domaines suivants :

- Recherche académique
- Recherche clinique
- Recherche industrielle (TPE, PME ou grande entreprise)

Chaque consortium participant à l'appel à projets devra :

- Comprendre de 3 à 5 partenaires éligibles en provenance d'au minimum 3 pays différents participant à l'appel à projets.
- Le nombre de partenaires éligibles d'un même pays est limité à 2. Les partenaires non éligibles à un financement pourront participer aux projets transnationaux s'ils sont capables de sécuriser leur propre financement. Toutefois, chaque consortium ne pourra pas inclure plus d'un partenaire sur financement propre et le coordinateur devra être éligible à un financement par l'une des organisations participant à l'appel à projets.
- Enfin, le nombre maximal de partenaires pourra éventuellement être augmenté de 5 à 7 (tout partenaire confondu, i.e. éligibles et non éligibles) si le consortium contient des partenaires en provenance de pays sous-représentés lors d'appels précédents (Estonie, Lettonie, Lituanie, Roumanie, Slovaquie, Taiwan). Seules les entités qui répondent aux critères d'éligibilité nationaux dans le cadre des programmes nationaux impliqués dans l'appel conjoint peuvent être invitées à participer à l'étape 2.

La durée du projet doit être de 3 ans maximum (durée commune à tous les partenaires du consortium).

Le coordinateur s'il est français doit appartenir à un organisme de recherche public.

Le financement maximal par partenaire sera de 200 000 € et le financement minimum de 15 000 €.

4. EVALUATION

Dans le cadre de cet appel, un comité évalue les propositions selon les modalités énoncées en annexe du plan de travail de la Commission Européenne².

L'appel conjoint de l'ERA-NET COFUND EuroNanoMed 2018 prend la forme d'une procédure en deux étapes :

- Étape 1 : examen au niveau transnational.
- Étape 2 : examen international unique par les pairs.

4.1 CRITERES ETAPE 1 ET 2

Les critères d'évaluation des propositions sont les suivants:

- Qualité scientifique et technologique de la proposition
- Qualité du consortium du projet
- Qualité du plan de projet
- Impact potentiel

Le détail des critères d'évaluation est disponible dans le texte de l'appel à projet dont le lien figure en page 1. Une traduction en français pourra être fournie, sur demande auprès de l'ANR.

4.2 CLASSEMENT

Les propositions sont classées selon les résultats de l'évaluation. La sélection s'effectue sur la base de ce classement.

4.3 RESULTATS

Les projets sont financés sur la base de la liste établie par le comité d'évaluation à concurrence de la capacité budgétaire des membres de l'ERA-NET COFUND EuroNanoMed III.

5. DISPOSITIONS POUR LE FINANCEMENT

Chaque agence financera les dépenses relatives aux équipes de son pays **selon ses propres règles**. Les modalités d'attribution des aides de l'ANR sont précisées dans le « Règlement financier » disponible à l'adresse <http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>.

Les échéances applicables pour les rapports intermédiaires et finaux sont celles déterminées par l'appel. Ces rapports doivent être transmis au secrétariat de l'appel et à l'ANR.

Situation sur la nécessité de l'accord de consortium au sein du projet :

Les déposants doivent se référer au texte de l'appel à projets 2018 d'EuronanoMed III et à la fiche relative aux accords de consortium publiée sur le site de l'ANR (Fiche n°4 <http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>) afin de connaître les règles applicables aux accords de consortium.

² General Annex of Horizon 2020 of the Work Programme on ERA-NET Cofund : http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/wp/2014_2015/annexes/h2020-wp1415-annex-d-eranet-cofund_en.pdf